

Séance du Conseil municipal du 27 novembre 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 novembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 7 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

20 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
		EYNARD	
MARILLIER		GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

7 Membres absents excusés :

SEDDAS	DONZELOT	HODZIC	DOUCET
COUVRAT	SEGUIN	MARIE-BROUILLY	

7 Pouvoirs :

SEDDAS	Donne pouvoir à	COMMUN
DONZELOT	Donne pouvoir à	GARABED
HODZIC	Donne pouvoir à	MICHAUX
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
COUVRAT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
SEGUIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS

Délibération n° 20251127-007/8.1. Enseignement

AVENANT A LA CONVENTION – CADRE « OFFRE DE SERVICES NUMERIQUES A L'USAGER »

Lors du Conseil Municipal du 5 Juin 2025, la convention-cadre « Offre de services numériques à l'utilisateur » a été approuvée à l'unanimité par la délibération n°20250605-012. Il est rappelé qu'elle définit les principes et les modalités de mise à disposition de services numériques par la Métropole de Lyon à l'ensemble des communes métropolitaines.

La Métropole a informé la commune que des modifications ont été apportées sur la convention notamment l'intégration de deux services numériques (Géonet et Data.grandlyon.com) et des changements numériques et financiers pour la plateforme TOODEGO au titre des partenaires.

A ce jour, la commune n'utilise que les services numériques suivants : Geonet et Laclasse.com.

La Métropole nous demande de confirmer l'utilisation de ces 2 plateformes en signant cet avenant et d'approuver les modifications.

Ainsi, il est proposé d'approuver les modifications de l'avenant à la convention-cadre « Offre de services numériques à l'usager » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les éventuels futurs avenants relatif à cette convention-cadre.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'APPROUVER** les modifications de l'avenant à la convention-cadre « Offre de services numériques à l'usager »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les éventuels futurs avenants relatif à cette convention-cadre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Mairie de Marcy l'Étoile
(Rhône)

Le Maire,
Loïc COMMUN



Mairie de Marcy l'Étoile
(Rhône)

Le secrétaire de séance,
Emmanuel MICHAUX

